



Section académique de Créteil
SNFOLC, Maison départementale des syndicats
11-13 Rue des Archives 94010 Créteil Cedex
☎ 01 49 80 91 95 - 68 92
snfolc.creteil@gmail.com

MOUVEMENT INTRA

Saisie des vœux : **du 13 au 29 mars 2017 à 14H**

(Ces dates sont celles de l'académie de Créteil, elles peuvent être différentes dans les autres académies)

Sur www.education.gouv.fr/prof-siam

La circulaire rectorale (Créteil) va sortir mi-mars.

Projet de calendrier

- **Retour des confirmations avec pièces justificatives** : 7 avril
- **Priorités médicales** (Handicap) : date limite 7 avril (examinées en commission le 15 mai 2017)
- **Affichage des barèmes et contestation** : du 28 avril au 02 mai sur SIAM. 15 mai : date limite de réception à la DPE des demandes écrites de modification des barèmes retenus
Attention, votre barème aura pu changer depuis que vous aurez fait votre demande, le rectorat ayant vérifié toutes les pièces justificatives. Les commissaires paritaires du SNFOLC vont vous envoyer un courrier avec le barème retenu par le rectorat: lisez-le bien.
- **Commission barèmage** (où siège FO) : du 16 au 19 mai
- **2ème affichage des barèmes**: 22 mai (12h) au 23 mai. 23 mai 12h: date limite de réception de demandes de corrections pour barèmes modifiés en GT

**VERIFIEZ BIEN VOS BAREMES
AVANT LES COMMISSIONS DE MAI :
APRES IL SERA TROP TARD**

Affectations : **Du 12 au 15 juin**

Mouvement spécifique: GT le 12 mai

ATTENTION : les TZR doivent formuler leurs « préférences » pendant l'intra (13 au 29 mars).

- Envoi des confirmations : 12 mai, qui doivent être retournées corrigées et signées au rectorat le 29 mai
- Affectation des TZR : du 10 au 13 juillet.

**Face à la complexité du mouvement,
prenez conseil auprès de FO !!**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTEZ FO !

Permanences au syndicat tous les jours
(Prenez RDV avec les responsables FO pour faire vos vœux :

Tel : 01.49.80.91.95 ou 68.92.

en cas de non réponse, laissez un message, nous vous rappellerons)

**Demandez et renvoyez votre
fiche syndicale à FO afin que
nous vous défendions**

HORS CLASSE 2017

➤ **Agrégés**

- « enrichir » son dossier sur I-PROF : avant le 28 fév
- avis du chef d'étabt : du 1er mars au 18 mars inclus
- avis de l'inspection : du 6 mars au 24 mars 2017
- ensuite, les avis sont visibles sur I-PROF au plus tard le 6avril

CAPA : 02 mai 2017 - CAPN : 28 au 30 juin

(circ n°2017-015 du 26/01/2017)

➤ **Certifiés/PEPS/CPE**

- « enrichir » son dossier sur I-PROF : avant le 14 avril
- avis du chef d'étabt : 18 avril au 10 mai 2017
- avis de l'inspection : 18 avril au 10 mai 2017
- ensuite, les avis sont visibles sur I-PROF au plus tard 8 jours avant la CAPA

Dans tous les cas, tous les avis sauf "favorables" doivent être accompagnés d'une motivation littérale. Les avis modifiés défavorablement par rapport à l'an dernier doivent également être expliqués par écrit aux collègues concernés

**CAPA : Certifiés le 29 juin,
CPE et P.EPS : 27 juin**

(Circ n°2017-014 du 25/01/2015)